

LE BILAN DE COMPETENCES



Un outil d'évolution professionnelle
**Pour travailler dans le présent, inventer
l'avenir tout en digérant le passé**

Retrouvez-nous sur www.pense-betes.com

Ou sur [Mon Compte Formation](#)

QU'EST-CE QU'UN BILAN DE COMPETENCES

???

Un outil d'évolution professionnelle

- C'est un dispositif d'accompagnement visant à faciliter l'évolution professionnelle. Il a pour objectif de permettre d'analyser vos compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que vos aptitudes et vos motivations, afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation.

Un révélateur de compétences

- Il permet de répondre à plusieurs questions que l'on peut se poser par rapport à sa carrière : Comment faire évoluer ma carrière ? Vais-je reprendre une formation ou des études ? Comment puis-je valoriser mes compétences ? Quels sont mes points forts et que puis-je améliorer ? Vers quel métier me réorienter pour une meilleure qualité de vie au travail ? Comment trouver un meilleur équilibre vie professionnelle et vie personnelle ?

Un tremplin de carrière

- Le bilan de compétences permet d'effectuer un point complet sur ses compétences et ses motivations. D'évaluer son environnement de travail et ses opportunités. De renouveler son projet professionnel et se redonner de nouveaux objectifs. De valider des axes de progression professionnels et personnels. De préparer son orientation future en identifiant les étapes à franchir. D'identifier des besoins de formation complémentaire.

Le bilan dure jusqu'à **24 heures dont 14 à 16h** avec la consultante en présentiel ou distanciel. Les 8 rendez-vous de 2h se réalisent à votre rythme sur une durée de 3 à 4 mois. Le bilan comporte des temps d'entretien, de travail individuel et d'évaluation.

LE DEROULEMENT DES SEANCES

1. Phase préliminaire : 2 h en entretien individuel + 1 h de travail personnel

Après avoir confirmé l'engagement du candidat dans sa démarche, il précisera la nature de ses attentes, de ses besoins, de ses souhaits et objectifs mais aussi de ses contraintes.

Puis, il sera informé des conditions de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mises en œuvre, documents de travail et tests utilisés.

Les modalités pratiques, périodicité des rencontres, respect des contraintes personnelles et impératifs de son employeur seront précisés.

2. Phase d'investigation : 12 h en entretien individuel + 6 h (minimum) de travail personnel

A partir de la connaissance de son parcours professionnel, mais aussi extra-professionnel, les motivations et centres d'intérêts professionnels et personnels du candidat seront analysés.

Puis il identifiera l'ensemble de ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles. Si besoin, une évaluation de ses connaissances générales sera effectuée.

Les compétences acquises au cours de sa carrière qui seront transférables pour une évolution ou une réorientation de carrière seront recherchées. Également ses ressources, les savoir-faire peu exploités et porteurs de projets.

Dans cette démarche, il sera tenu compte de ses goûts, aspirations mais aussi des contraintes et perspectives du marché du travail.

L'ensemble de ces informations auront pour but de lui permettre de déterminer ses possibilités d'évolution ou de réorientation professionnelle qu'elles soient internes ou externes.

Son projet professionnel se précisera, après élimination des possibilités non-réalistes, et sera validé par l'analyse des offres du marché du travail, la rencontre de professionnels ainsi que des études métiers.

Pour mener à bien cette deuxième phase, des fiches de travail seront réalisées : la description des fonctions et des postes, les responsabilités et dimensions du poste, l'analyse des réalisations et expériences professionnelles, les Compétences/Savoir-faire, les Qualités/Savoir être, le système de valeur et la synthèse des caractéristiques dominantes, l'élaboration d'un projet.

Ce travail sera complété d'un tableau d'analyse de l'emploi, des questions pour un entretien avec un professionnel sur un métier cible.

Pour formuler ce projet : conseils de rédaction, travail sur les outils CV et LinkedIn, tests de personnalité éventuels tels que le RIASEC, le MBTI, le 360, ...

3. Phase de conclusion : 2 h en entretien individuel + 2 h de travail personnel

Au cours de l'entretien de cette dernière phase, récapitulatif des résultats détaillés obtenus dans la phase d'investigation. Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation.

Etablissement des principales étapes de la mise en œuvre de ce projet. Un projet alternatif avec son plan d'action sera également élaboré sur les mêmes bases que le projet principal.

Dans cette dernière phase de conclusion, commentaires et remise du dossier de synthèse qui précisera le projet retenu, le besoin éventuel de formation, le plan d'actions, les étapes à accomplir et les moyens à mettre en œuvre.

Préliminaire

Investigation

Conclusion

EN BREF !

Objectifs :

- Analyser ses compétences tant professionnelles que personnelles
- Identifier ses aptitudes et motivations
- Définir un projet professionnel aligné, réaliste et opérationnel (et éventuellement un projet de formation).

Population : tout public

Pré requis : Aucun

Moyens pédagogiques : Des outils de coaching, des tests de connaissances de soi et des tests de pratiques professionnelles, adaptés à chaque bénéficiaire de bilan.

Moyens techniques :

- formation en présentiel à Paris ou au 10, rue chevrette 94120 Fontenay sous-bois
- et/ou en distanciel : dans ce cas prévoir un ordinateur et une connexion Internet pour une Visio Google Meet ou autre.

Durée : Le bilan s'effectue sur une durée de **24 heures maximum dont 14 à 16 h** d'échange avec la consultante en présentiel ou distanciel. Il s'agit d'une démarche modulaire adaptée à vos besoins.

Dates : À définir ensemble, selon vos besoins et agenda.

Modalités et délais d'accès : parcours d'inscription

- Entretien préalable **gratuit** d'une durée de 30 à 60 minutes, pour valider l'adéquation entre votre besoin et le contenu de la prestation, mais également pour commencer à créer l'alliance indispensable entre le bénéficiaire et le coach.
- Un délai légal de 14 jours minimum est requis entre votre demande d'inscription et le début de la prestation, en lien avec l'obtention du financement et l'organisation des séances.

Formateur : Florence Kazandjian, Coach Senior certifiée en évolution professionnelle

Évaluation et suivi :

À la fin de cette phase vous seront remis :

- Une synthèse générale de la prestation avec plan(s) d'action
- Un questionnaire d'évaluation de la prestation à la fin du bilan
- Un certificat de réalisation de la prestation
- De plus, nous vous proposons un entretien de suivi à 6 mois (inclus)
- Ainsi qu'un suivi personnalisé pour vous accompagner dans sa phase de réalisation (optionnel).

Accessibilité : Toute personne en Situation de Handicap a la possibilité de se signaler afin qu'une adaptation soit envisagée. Accompagnement possible en distanciel (confidentialité garantie, contactez-nous à hello@pense-betes.com)

**Tarif : 1 950€ via le CPF / 1 500€ en fond propre /
2 400€ prise en charge entreprise**

**Notre organisme est certifié Qualiopi pour votre bilan
de compétences**

Qui peut réaliser un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est un droit inscrit dans le Code du Travail. Tout le monde peut en réaliser un, à condition, bien sûr, d'être une personne active. Que vous soyez salarié du secteur public ou privé, en CDD ou CDI, ou au chômage, vous pouvez y prétendre. Cependant, pour pouvoir en bénéficier il faut remplir certaines conditions :

- Pour un salarié en CDI : 5 ans d'activité professionnelle, dont 1 an dans l'entreprise actuelle.
- Pour un salarié en CDD : 24 mois d'ancienneté, consécutifs ou non, avec un minimum de 4 mois en CDD.
- Pour un intérimaire : 5 ans d'ancienneté avec 2 028 heures pour l'entreprise de travail temporaire concernée par la demande. Ou alors 3 ans dans la même branche, dont 1 an dans votre agence d'intérim actuelle.
- Pour un fonctionnaire : 10 ans de service.
- Pour un demandeur d'emploi : 3 ans d'expérience professionnelle. Il faut être au chômage depuis plus de 6 mois et être âgé de moins de 55 ans.
- Pour une personne de plus de 45 ans : à cet âge, vous accédez automatiquement à votre demande. Une ancienneté de 20 ans déclenche aussi ce droit.

Différents financements sont possibles selon votre situation



En fonction de votre situation, le Pôle Emploi peut vous proposer de financer en partie ou en intégralité votre bilan de compétences dans le cadre de vos recherches d'emploi et/ou de trouver une nouvelle piste professionnelle. Nous vous invitons simplement à vous mettre en lien avec votre conseiller Pôle Emploi.



Demandeur d'emploi ou salarié, le financement de votre bilan de compétences peut se faire par votre Compte Personnel de Formation (CPF). Votre demande se fait directement sur l'application, en toute discrétion de votre employeur si tel est votre souhait. Nous vous proposons des dates et vous validez votre dossier : le bilan commence.

L'entreprise peut elle aussi financer votre bilan de compétences. Il peut s'effectuer pendant, ou en dehors des heures de travail via votre CPF ou plan de développement de compétences.

FONCTION PUBLIQUE

Contrairement aux salariés du secteur privé, le CPF des salariés de la fonction publique est alimenté en heures et non en euros. Que vous soyez fonctionnaire ou contractuel dans l'une des trois fonctions publiques, vous cumulez 24 heures par an dans la limite de 120 heures.

Dès que cette limite est atteinte, vous continuez de cumuler des droits à hauteur de 12 heures par an jusqu'à ce que votre compte soit définitivement plafonné à 150 heures. Votre administration peut financer votre bilan de compétences.

Ceci étant, vous avez tout à fait la possibilité d'utiliser votre CPF pour compléter ou réaliser votre projet. Voici la démarche à suivre pour la demande de financement :

- pour les agents de la fonction publique territoriale et d'Etat : auprès de votre administration, financement possible dans la limite des crédits disponibles
- pour les agents de la fonction publique hospitalière : auprès de l'ANFH, financement possible dans la limite des crédits disponibles

INDEPENDANTS

Depuis le 1er janvier 2018, les travailleurs indépendants ont également accès à un CPF pouvant financer un bilan de compétences. Micro-entrepreneurs, vous pouvez également faire votre demande auprès du [FIFPL](#).

FINANCEMENT PERSONNEL

Vous n'avez pas de budget CPF ? Nous vous proposons un financement en plusieurs mensualités.

Pour tout complément d'informations ou pour réserver votre Bilan de Compétences, contactez-nous à hello@pense-betes.com

Mise à jour le 10/02/2025